

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 300-1992**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 300-73-2019 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 300-92.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juin 2019 à 20 heures à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications réglementaires qui permettront de modifier le règlement de zonage numéro 300-92 et ses amendements afin de permettre la gestion des poules pondeuses en zone rurale et agricole, de réviser certaines normes liées aux droits acquis et modifier des dispositions applicables aux zones C1-20, I3-22, A2-40 et R1-140.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie située au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 8^e JOUR DU MOIS DE MAI 2019.

Marie-Josée Masson,
secrétaire-trésorière / directrice générale